

## Les « procès » de Paul (*Actes chapitres 22 à 26*) et la fin du Livre des Actes

« Le Seigneur se présenta à Paul et lui dit : « Courage ! Tu viens de rendre témoignage à ma cause à Jérusalem, il faut qu'à Rome aussi tu témoignes de même » (Ac 23, 11).

### OBJECTIFS DE LA FICHE:

- rechercher les motifs d'accusation contre les Apôtres, c'est-à-dire contre l'annonce de la Bonne Nouvelle.
- mettre en évidence la cohérence de la foi chrétienne avec la tradition juive

*Les Apôtres sont mis en procès tout au long des Actes. C'est Pierre et Jean, les premiers, qui ont à se justifier devant les membres du Sanhédrin (4, 1-22). Les Apôtres, tous ensemble, doivent affronter le Sanhédrin (Ac 5, 15-42). Etienne, enfin, plaide la cause du Christ, dans le discours le plus long des Actes, avant de mourir lapidé (7, 1-60). On peut remarquer que ces procès ont lieu au début des Actes et qu'ils marquent le commencement de la diffusion de la Bonne Nouvelle. A la fin des Actes, Paul est, à son tour, mis en procès devant les autorités religieuses (peuple, Sanhédrin) et politiques (autorités romaines, roi et reine). Tous ces événements tendent à montrer que l'annonce de la Bonne Nouvelle ne laissent pas indifférents ceux à qui elle est adressée.*

### 1- La mise en procès de Paul

L'opposition des Juifs à Paul, qui se manifeste par une hostilité de plus en plus violente (Ac 13, 50 ; 14, 19), se cristallise dans des tentatives de procès devant le peuple de Jérusalem (Ac 22, 1-21), le Sanhédrin : lire Ac 22, 30-23, 11.

Ces procès échouant, on s'en réfère à l'autorité romaine, qui ne s'embarrasse pas de scrupules lorsque les fauteurs de troubles sont de simples habitants de contrées occupées. Mais Paul fait valoir son statut de citoyen romain (Ac 2, 25). Un procès lui est fait d'abord, devant le gouverneur\* Félix: Ac 24, 1-23 (voir « secte » dans l'encadré). Ce procès a lieu à Césarée, siège de l'autorité romaine. Paul y a été transféré par Claudius Lysias, tribun\* de Jérusalem, pour le soustraire à la vindicte des Juifs et soumettre son cas à l'autorité supérieure en la personne de Félix.

Le procès suivant se déroule devant le gouverneur Festus, successeur de Félix (Ac. 24, 27 - 25, 12). Nouvelles accusations graves de la part des autorités religieuses. Lesquelles ? Nouvelle dénégation de la part de Paul, qui refuse d'être jugé à Jérusalem. Pourquoi? Il en appelle à l'Empereur (Ac 25, 11), ce qui bloque la procédure au niveau local et oblige à transférer le prisonnier à Rome.

Pour chacun de ces procès :

- quels sont les protagonistes : accusateur(s) ? accusé ? juge(s) ?
- quels sont la fonction et le poids de chacun, selon le narrateur ?
- Quelles sont les accusations portées contre Paul ? Sont-elles toutes du même ordre ?
- Quelle est la défense ou la stratégie présentée par Paul ?

### 2- Le dernier procès: commencer par lire Ac 25, 13 à 26, 32

Le dernier procès se passe en présence du roi Agrippa, d'origine juive et complaisant avec l'occupant romain, et de la reine Bérénice (voir note du v. 25, 13 dans la TOB).

Ce procès présente l'intérêt d'être rapporté longuement par Luc et de donner plus largement la parole à Paul. De plus il vient à la fin, résumant et amplifiant l'argumentation que l'Apôtre utilise lors des autres procès. Paul est ici témoin de la Bonne Nouvelle devant roi et gouverneur (voir Lc 12, 11 ss ; 21, 12-13). De fait l'assemblée devant laquelle s'exprime Paul est nombreuse et diverse (Ac 25,23).

**Secte (Ac 24, 14) :** le mot vient du latin Sequor, suivre. Il désigne un « parti » : parti de Nazaréens (chrétiens), des Pharisiens, des Sadducéens. Le mot peut aussi désigner les scissions ou les sectes hérétiques (grec haireomai, choisir). Le terme est péjoratif, mais signifie pas, pour autant, que les chrétiens sont exclus du judaïsme.

Agrippa est là pour permettre à Festus de formuler l'acte d'accusation, parce que, romain, il se sent incompetent en matière religieuse (Ac 25, 19-20), et qu'il ne voit rien dans l'attitude de Paul qui pourrait lui mériter la mort (Ac 25, 25). Il s'en remet donc au roi (Ac 25, 26-27).

Paul ne se fait pas assister par un avocat (voir Ac 24, 1), il plaide lui-même sa cause. Quel peut en être la signification? (Ac 26, 1 à comparer avec Lc 12, 12). Comme dans tous les discours grecs, Paul utilise une rhétorique de la persuasion, qui s'appuie sur la culture de son auditoire (Ac 26, 14). Toutefois sa plaidoirie n'est pas de type argumentatif mais de type narratif. Luc insiste volontairement sur la cohérence des événements : (Ac 26, 9 (*donc*) ; 12 (*C'est ainsi que...*) ; 19 (Dès lors...)). Paul parle de son expérience. Nous avons affaire à un « témoignage ». Cela a-t-il de l'importance ? Paul s'adresse à Agrippa (Ac 26, 1-3), auquel il reconnaît deux qualités : il connaît les « coutume des Juifs », et il n'est pas parti pris. Il pourra donc juger en toute sérénité.

Dans la première partie de son discours (Ac 26, 1-18), Paul raconte sa vie sous l'angle de la manifestation de sa foi. Comment? Il distingue nettement trois moments de sa vie passée. Lesquels (Ac 26, 4-8 ; 9-11 ; 12-18)? Le moment le plus important est celui de son appel par le Christ (voir fiche n° 5). Il en ressort que le Seigneur donne courage et audace à Paul pour annoncer la Bonne Nouvelle (Ac 26, 17). En quoi consiste-t-elle (Ac 26, 18)?

La deuxième partie de la plaidoirie de Paul s'attache au travail d'évangélisation caractérisée par une expansion géographique qui s'étendra après cette comparution, jusqu'à Rome (Ac 28, 16). Paul revient à sa thèse du début (Ac 26, 6-8): l'Ancien Testament avait annoncé le Nouveau Testament! Pour Paul le Christ est la preuve vivante de cette continuité (Ac 26, 23, mais c'est déjà vrai en 26, 15 !). Ainsi, on peut que ce discours tend à « manifester la continuité théologique entre Israël et l'Eglise » (Marguerat, p. 117).

**Apologie** : le mot *apologie* est employé. Il s'agit d'une défense *devant un tribunal* et non d'un éloge. C'est ainsi que Platon fait, ou plus exactement écrit, l'Apologie de son maître Socrate. L'apologie est la défense qu'un individu présente pour lui-même. Il s'agit donc de répondre aux accusations. Le terme (soit comme verbe soit comme substantif) est employé dans les Actes pour caractériser les est la défense qu'un individu présente pour lui-même. Il s'agit donc discours suivants Ac 22, 1 ; 24, 10 ; 25, 8.16 ; 26, 1.2.24, bien qu'il n'apparaisse pas toujours dans la traduction. Donc Paul se situe bien dans la perspective d'un procès.

La dernière partie du récit que nous fait Luc de ce procès de Paul relate les réactions des deux principaux interlocuteurs : Festus, le païen (Ac 26, 24-26), Agrippa, le juif, bien que de culture grecque (Ac 26, 26-29). Que penser de leurs réactions ? Quelle est la conclusion du récit ?

Quelle est la conclusion de tous ces procès qui ont lieu sur la terre d'Israël, avant que Paul ne soit, à Rome, confronté au tribunal de l'empereur (23, 9 ; 25, 18.25 ; 26, 31-32)? Ne peut-on comparer les procès de Paul avec celui de Jésus ? Que peut signifier une telle comparaison ?

Ne peut-on parler d'assurance, voire d'audace, dans les discours de Paul face à ses accusateurs ? Ces procès intentés à Paul ne sont-ils pas le « modèle » de tous les procès faits aux chrétiens (voir Lc 12, 11ss ; 21, 12 ; Ac 9, 15) ? D'après vous, aujourd'hui, que reproche-t-on aux chrétiens ? Que valent de telles accusations ?

### 3- La fin des Actes (Ac 28, 16-31)

Si on considère que les Actes sont un récit, on peut s'étonner d'une fin aussi abrupte. Paul a demandé à être entendu par César, et Luc ne nous dit rien de ce qui est advenu de ce procès et de Paul. Toute la fin du récit ne tend-elle pas vers le procès à Rome ? N'a-t-on pas l'impression d'inachevé parce que le récit ne « boucle pas la boucle » ? Ne peut-on, néanmoins, considérer que Luc termine son récit puisque Paul est, à Rome, témoin du Christ, « jusqu'aux extrémités de la terre » (Ac 1, 8 ; voir aussi Lc 2, 31-32). Mais ce n'est pas le même « point de vue ». Repérer les passages où il est fait mention d'un jugement de Paul à Rome (à partir de 25, 11 ; voir aussi l'annonce qu'en fait le Seigneur en 23, 11).

Le récit n'est, cependant, pas fermé sur lui-même ; il reste, en quelque sorte, ouvert. Cela, n'est-il pas porteur de sens ? Par cette fin Luc laisse entendre que l'histoire n'est pas achevée et qu'il faut témoigner de la Bonne Nouvelle aux dimensions réelles de la terre, c'est-à-dire toujours et partout. D'autant que du point de vue romain, Rome n'est pas la fin de la terre, mais le centre du monde, d'où partent toutes les routes ! Quel est le statut des juifs dans cette ouverture de la Bonne Nouvelle de Jésus Christ à tous les hommes ? En sont-ils exclus parce qu'ils auraient refusé le Messie ?

### 4- Ouverture et échanges

Que représente l'évangélisation pour nous aujourd'hui ? Comment « écrire » à notre tour une suite des Actes des Apôtres (voir dernière page du dossier de couverture) ?